



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-103

PUBLIÉ LE 14 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris**

75-2023-02-14-00002 - ARRÊTÉ N°2023 013 autorisant les travaux de mise en conformité de la défense incendie des tunnels Lac Supérieur et Mortemart du boulevard périphérique, par le renforcement de la canalisation DN100 mm existante par une canalisation DN200 mm d'eau potable, pour assurer l'alimentation des nouvelles bouches incendies projetées dans les tunnels **???** Sis chemin de ceinture du Lac Supérieur situés sur le site classé du Bois de Boulogne dans le 16ème arrondissement (2 pages)

Page 3

75-2023-02-14-00003 - ARRÊTÉ N°2023 014 autorisant le projet de déploiement de caméras de vidéosurveillance nécessitant des affouillements du boulevard des Sablons dans le bois de Boulogne via l'avenue Mahatma Gandhi jusqu'à la route de la Muette à Neuilly et sur une partie de celle-ci **???** située sur le site classé du Bois de Boulogne dans le 16ème arrondissement **???** (2 pages)

Page 6

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2022-07-01-00033 - Arrêté 2022-01130 AGREANT LA SOCIETE CSB ( CALEDONIENNE DES SERVICES BANCAIRES ) A LA CONSERVATION D ARCHIVES PUBLIQUES COURANTES ET INTERMEDIAIRES SUR SUPPORT NUMERIQUE (3 pages)

Page 9

75-2022-06-30-00032 - Arrêté 2022-0163 AGREANT LA SOCIETE SGA (SOCIETE GENERALE D ARCHIVES) A LA CONSERVATION D ARCHIVES PUBLIQUES COURANTES ET INTERMEDIAIRES SUR SUPPORT PAPIER \_ (2 pages)

Page 13

## **Préfecture de Police / Direction des transports et de la protection du public**

75-2023-02-13-00012 - Arrêté n° DTPP- 2023-0168 du 13 FEV. 2023 **???** portant report en 2023 des visites périodiques d'établissements recevant du public (13 pages)

Page 16

Direction régionale des affaires culturelles  
d'Ile-de-France

75-2023-02-14-00002

ARRÊTÉ N°2023 013 autorisant les travaux de mise en conformité de la défense incendie des tunnels Lac Supérieur et Mortemart du boulevard périphérique, par le renforcement de la canalisation DN100 mm existante par une canalisation DN200 mm d'eau potable, pour assurer l'alimentation des nouvelles bouches incendies projetées dans les tunnels Sis chemin de ceinture du Lac Supérieur situés sur le site classé du Bois de Boulogne dans le 16ème arrondissement

**Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris  
Drac Ile de France**

**PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS**

**ARRÊTÉ N°2023 – 013**

Autorisant les travaux de mise en conformité de la défense incendie des tunnels Lac Supérieur et Mortemart du boulevard périphérique, par le renforcement de la canalisation DN100 mm existante par une canalisation DN200 mm d'eau potable, pour assurer l'alimentation des nouvelles bouches incendies projetées dans les tunnels Sis chemin de ceinture du Lac Supérieur situés sur le site classé du Bois de Boulogne dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 341-7 et L. 341-10 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 421-7 à R. 421-12 ;

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu l'arrêté n°2020-11 donnant subdélégation de signature au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris en matière d'espaces protégés ;

Vu la demande d'autorisation présentée à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris le 01/02/2023;

**Vu l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France en date du 08/02/2023 et portant sur la as 075 116 23 p0001.**

ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'autorisation, prévue par les articles susvisés du code de l'environnement et de l'urbanisme, concernant les travaux de mise en conformité de la défense incendie des tunnels Lac Supérieur et Mortemart du boulevard périphérique, par le renforcement de la canalisation DN100 mm existante par une canalisation DN200 mm d'eau potable, pour assurer l'alimentation des nouvelles bouches incendies projetées dans les tunnels sis chemin de ceinture du Lac Supérieur située sur le site classé du Bois de Boulogne dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, **est accordée assortie de prescriptions :**

**Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :**

**1) Toutes mesures seront prises lors de la réalisation du chantier, pour protéger les arbres et les systèmes racinaires situés à proximités du linaire des travaux.**

**ARTICLE 2** : Le préfet de Paris, préfet de la région d'Île de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-France.gouv.fr](http://www.ile-de-France.gouv.fr) et dont copie sera notifiée au Maire de Paris.

Fait à Paris, le 14 février 2023  
Pour le Préfet de Paris, et par subdélégation,  
le Chef de l'unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine de Paris

Signé

Frédéric MASVIEL

### Informations importantes

- Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, etc...)
- L'autorisation est sous réserve de l'obtention de l'accord du propriétaire de l'immeuble.
- **Recours** : le titulaire de la présente décision, qui désire la contester, peut saisir le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les 2 mois à partir de la notification de l'arrêté attaqué. Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit, alors, être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de 4 mois vaut rejet implicite).

Direction régionale des affaires culturelles  
d'Ile-de-France

75-2023-02-14-00003

ARRÊTÉ N°2023 014 autorisant le projet de  
déploiement de caméras de vidéosurveillance  
nécessitant des affouillements du boulevard des  
Sablons dans le bois de Boulogne via l'avenue  
Mahatma Gandhi jusqu'à la route de la Muette à  
Neuilly et sur une partie de celle-ci  
située sur le site classé du Bois de Boulogne dans  
le 16ème arrondissement

**Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris  
Drac Ile de France**

**PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS**

**ARRÊTÉ N°2023 – 014**

Autorisant le projet de déploiement de caméras de vidéosurveillance nécessitant des affouillements du boulevard des Sablons dans le bois de Boulogne via l'avenue Mahatma Gandhi jusqu'à la route de la Muette à Neuilly et sur une partie de celle-ci située sur le site classé du Bois de Boulogne dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 341-7 et L. 341-10 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 421-7 à R. 421-12 ;

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu l'arrêté n°2020-11 donnant subdélégation de signature au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris en matière d'espaces protégés ;

Vu la demande d'autorisation présentée à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris le 23/02/2023;

**Vu l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France en date du 08/02/2023 et portant sur la as 075 116 23 p0002.**

ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'autorisation, prévue par les articles susvisés du code de l'environnement et de l'urbanisme, concernant le projet de déploiement de caméras de vidéosurveillance nécessitant des affouillements du boulevard des Sablons dans le bois de Boulogne via l'avenue Mahatma Gandhi jusqu'à la route de la Muette à Neuilly et sur une partie de celle-ci située sur le site classé du Bois de Boulogne dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, **est accordée assortie de prescriptions :**

**Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :**

**1) Les caméras seront de la même teinte que les supports sur lesquels elles sont installées.**

**ARTICLE 2** : Le préfet de Paris, préfet de la région d'Île de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-France.gouv.fr](http://www.ile-de-France.gouv.fr) et dont copie sera notifiée au Maire de Paris.

Fait à Paris, le 14 février 2023  
Pour le Préfet de Paris, et par subdélégation,  
le Chef de l'unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine de Paris

Signé

Frédéric MASVIEL

### Informations importantes

- Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, etc...)
- L'autorisation est sous réserve de l'obtention de l'accord du propriétaire de l'immeuble.
- **Recours** : le titulaire de la présente décision, qui désire la contester, peut saisir le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les 2 mois à partir de la notification de l'arrêté attaqué. Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit, alors, être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de 4 mois vaut rejet implicite).



Préfecture de Police

75-2022-07-01-00033

Arrêté 2022-01130 AGREANT LA SOCIETE CSB ( CALEDONIENNE DES SERVICES BANCAIRES ) A LA CONSERVATION D ARCHIVES PUBLIQUES COURANTES ET INTERMEDIAIRES SUR SUPPORT NUMERIQUE

Paris, le 01 JUIL. 2022

**Arrete 2022-01130 agréant la société CSB (Caledonienne des Services Bancaires) a la conservation d'archives publiques courantes et intermediaires sur support numerique**

#### **Le Prefet de Police**

**Vu** le code du patrimoine, notamment les articles L 212-4, R 212-19 & R 212-31;

**Vu** le decret du 20 mars 2019 par lequel Monsieur Didier LALLEMENT, prefet de la region Nouvelle Aquitaine, prefet de la zone de defense et de securite Sud-Quest, prefet de la Gironde (hors classe), est nomme Prefet de Police (hors classe);

**Vu** le decret n° 2020-733 du 15 juin 2020 relatif à la deconcentration des decisions administratives individuelles dans le domaine de la culture;

**Vu** l'arrete ministeriel du 4 decembre 200 precisant les normes relatives aux prestations en archivage et gestion externalisee;

**Vu** la certification NF 461 n°98718.1 delivree par AFNOR Certification en date du 16 fevrier 2022 pour une duree de 3 ans, certifiant la conformite des services de tiers archivage operes par la société CSB sur les sites de conservation dont la liste figure au certificat:

Site de Koutio (88 promenade de Koutio - Doumbea - BP 415 - 98845 - NOUMEA)

Site de Noumea (16 ter Avenue Charles de Verneuilh - 98800 - NOUMEA).

**Vu** la demande d'agrement deposee le 10 juin 2022 par la Directrice Generale, Mme Ndatte SEYDI, immatriculee O 300 137 001, et l'ensemble du dossier conforme presente à l'appui de cette demande;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : La société CALEDONIENNE DES SERVICES BANCAIRES, sise à 88 promenade de Koutio - BP 415 - 98845 NOUMEA Cedex, est agréée pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, sur support numérique, pour les sites de conservation certifiés NF 461 suivants:

Site de Koutio (88 promenade de Koutio - Dumbéa - BP 415- 98845 - NOUMEA)

Site de Nouméa (16 ter Avenue Charles de Verneuilh -98800- NOUMEA).

**ARTICLE 2** : La société CALEDONIENNE DES SERVICES BANCAIRES doit informer sans délai le Préfet de Police de tout changement affectant les informations mentionnées à l'article R. 212-25 du code du patrimoine et de toute interruption, temporaire ou définitive, de son activité.

**ARTICLE 3**: Le Préfet de Police est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié à la CALEDONIENNE DES SERVICES BANCAIRES et sera publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture de Police.

**e Préfet, directeur de Cabinet**

  
**David CLAVIERE**

002-01130

Préfecture de Police

75-2022-06-30-00032

Arrêté 2022-0163 AGREANT LA SOCIETE SGA  
(SOCIETE GENERALE D ARCHIVES) A LA  
CONSERVATION D ARCHIVES PUBLIQUES  
COURANTES ET INTERMEDIAIRES SUR SUPPORT  
PAPIER \_

Paris, le 30 juin 2022

**Arrêté 2022-01063 agréant la société SGA (Société générale d'Archives) à la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires sur support papier**

**Le Préfet de Police**

**Vu** le code du patrimoine, notamment les articles L 212-4, R 212-19 à R 212-31 ;

**Vu** le décret du 20 mars 2019 par lequel Monsieur Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé Préfet de Police (hors classe) ;

**Vu** le décret n° 2020-733 du 15 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans le domaine de la culture ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 4 décembre 2009 précisant les normes relatives aux prestations en archivage et gestion externalisée ;

**Vu** la certification NF 342 n° 12/004.6 délivrée par AFNOR Certification en date du 16 décembre 2021 pour une durée de 3 ans, certifiant la conformité des services de tiers archivage opérés par la société SGA sur les sites de conservation dont la liste figure au certificat :

- Site de Vic Sur-Seille (1 place Carl Flasche - 57630 VIC-SUR-SEILLE).

**Vu** les demandes d'agrément déposées le 21 décembre 2021, 17 janvier 2022 et le 15 février 2022 par le Directeur Exploitation, Qualité et Contrôle Interne de SOCIETE GENERALE D'ARCHIVES S.G.A, immatriculée 738 207 646, et l'ensemble du dossier conforme présenté à l'appui de cette demande ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La société SOCIETE GENERALE D'ARCHIVES, sise à 25 Place de la Madeleine 75008 PARIS, est agréée pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, sur support physique, pour les sites de conservation certifiés NF 342 suivants:

- Site de Vic-Sur-Seille (1 place Carl Flasche- 57630 VIC-SUR-SEILLE).

**ARTICLE 2** : La société SOCIETE GENERALE D'ARCHIVES doit informer sans délai le Préfet de Police de tout changement affectant les informations mentionnées à l'article R. 212-25 du code du patrimoine et de toute interruption, temporaire ou définitive, de son activité.

**ARTICLE 3** : Le Préfet de Police est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié à la SOCIETE GENERALE D'ARCHIVES et sera publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture de Police.

..

**Le Préfet, directeur de Cabinet**

**David CLAVIERE**

Préfecture de Police

75-2023-02-13-00012

Arrêté n° DTPP- 2023-0168 du 13 FEV. 2023  
portant report en 2023 des visites périodiques  
d établissements recevant du public





**PRÉFECTURE  
DE POLICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DIRECTION DES TRANSPORTS  
ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC**

**Arrêté n° DTPP- 2023-0168  
du 13 FEV.2023**

portant report en 2023 des visites périodiques  
d'établissements recevant du public

Le Préfet de Police,

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.143-19 et R. 143-41 ;

**Vu** le décret n° 95-260 du 08 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du Préfet de Police - M. Laurent NUNEZ ;

**Vu** l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

**Vu** l'arrêté du 22 juin 1990 modifié portant approbation des dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

**Vu** l'avis de la délégation permanente de la commission de sécurité et d'accessibilité de la préfecture de police du 31 janvier 2023 ;

**Considérant** que la commission de sécurité et d'accessibilité dans les établissements recevant du public a ajourné les visites de toutes natures dans les établissements recevant du public entre le 16 mars 2020 et le 3 juillet 2020, conformément aux instructions gouvernementales relatives à la lutte contre la propagation du covid-19 ;

**Considérant** que l'absence d'activité du groupe de visite dans cet intervalle a occasionné une absence de contrôle périodique des établissements recevant du public des 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> catégories lorsque ces derniers comportent des locaux à sommeil ;

**Considérant** que l'activité de rattrapage de ces visites non réalisées a entraîné l'impossibilité de réaliser certaines visites au cours des années 2021 et 2022, conformément aux fréquences réglementaires fixées à l'article GE 4§1 ;

**Considérant** la nécessité d'adapter la fréquence de contrôle périodique réglementaire des établissements recevant du public des quatre premières catégories, comme précisé à l'article GE 4 § 4, afin de maintenir un niveau de sécurité des établissements recevant du public du 1<sup>er</sup> groupe satisfaisant pour l'accueil du public ;

**Sur proposition** du directeur des transports et de la protection du public ;

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

La liste des établissements recevant du public (ERP) bénéficiant d'un report de leur visite périodique au cours de l'année 2023 est annexée au présent arrêté.

### **Article 2 :**

Le Directeur des Transports et de la Protection du Public est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police, ainsi que sur le portail des publications administratives de la ville de Paris.

Le préfet de police,

Annexe à l'arrêté n° DTPP-2023-0168

du  
portant report en 2023 des visites périodiques  
d'établissements recevant du public

LIBELLE	VOIE	ARRONDISSEMENT	TYPE	CATEGORIE
HOTEL MACHEFERT EX NORMANDY HOTEL	RUE DE L'ECHELLE	1	O	3
HOTEL MANSART	RUE DES CAPUCINES	1	O	4
HOTEL IBIS STYLES PARIS CADET LA-FAYETTE	RUE PIERRE SEMARD	1	O	5
HOTEL DU PONT NEUF	RUE DU ROULE	1	O	5
PS CARROUSEL DU LOUVRE INTEGRE	AVENUE DU GENERAL LEMONNIER	1	PS	Sans catégorie
LOUIS VUITTON	PLACE VENDOME	1	M	3
CENTRE D HERBEGEMENT CERISE	RUE MONTORGUEIL	2	L	4
ISEM ESMOD	RUE DE CLERY	2	R	4
HOTEL TURBIGO	RUE DU VERTBOIS	3	O	5
BONTON	BOULEVARD DES FILLES DU CALVAIRE	3	M	4
HOTEL CASTEX	RUE CASTEX	4	O	5
GRAND HOTEL MALHER	RUE MALHER	4	O	5
PREFECTURE DE POLICE-CITE	BOULEVARD DU PALAIS	4	W	1
GRAND HOTEL SAINT MICHEL	RUE CUJAS	5	O	5
COMFORT HOTEL ANDRE LATIN	RUE GAY LUSSAC	5	O	5
HOTEL ANDRE LATIN	RUE GAY LUSSAC	5	O	5
HOTEL LE PETIT PARIS	RUE SAINT JACQUES	5	O	5
HOTEL JARDIN DES PLANTES	RUE LINNE	5	O	5
DISCOTHEQUE ROMEO	BOULEVARD SAINT GERMAIN	5	P	4
CLINIQUE GEOFFROY SAINT HILAIRE	RUE GEOFFROY SAINT HILAIRE	5	U	3
ECOLE NORMALE SUPERIEURE	RUE D'ULM	5	RH	2
Laboratoire ( ECOLE NORMALE SUPERIEURE )	RUE D'ULM	5	R	3
ANNEXE ECOLE NORMALE SUPERIEURE	RUE LHOMOND	5	R	2
ECOLE SUP DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE	RUE VAUQUELIN	5	R	2
ECOLE D'ENSEIGNEMENT STUDIALIS	RUE CLAUDE BERNARD	5	R	2
MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE	RUE SAINT JACQUES	5	L	3
HOPITAL INSTITUT CURIE	RUE D ULM	5	U	2
THEATRE LA HUCHETTE	RUE DE LA HUCHETTE	5	L	4
CINEMA PANTHEON	RUE VICTOR COUSIN	5	L	4
MAGASIN COTE A COTE	BOULEVARD SAINT MICHEL	5	M	3
EGLISE SAINT ETIENNE DU MONT	RUE SAINT ETIENNE DU	5	V	2

LIBELLE	VOIE	ARRONDISSEMENT	TYPE	CATEGORIE
	MONT			
CINEMA QUARTIER LATIN	RUE CHAMPOLLION	5	L	4
CENTRE BIEVRE CROUS	RUE CENSIER	5	N	2
institut de physique du globe - Jussieu	RUE CUVIER	5	R	2
EF L-N-P LE CALIFE	QUAI MALAQUAIS	6	EF	4
MA MAISON RESIDENCE NOTRE DAME DES CHAMPS	RUE NOTRE DAME DES CHAMPS	6	J	4
HOTEL DES DEUX CONTINENTS	RUE JACOB	6	O	5
HOTEL DES CANETTES	RUE DES CANETTES	6	O	5
HOTEL D'AUBUSSON	RUE DAUPHINE	6	O	4
HOTEL TERMINUS MONTPARNASSE	BOULEVARD DU MONT-PARNASSE	6	O	4
GRAND HOTEL DES BALCONS	RUE CASIMIR DELAVIGNE	6	O	5
HOTEL PERREYVE	RUE MADAME	6	O	5
HOTEL NOVANOX	BOULEVARD DU MONT-PARNASSE	6	O	5
HOTEL EDOUARD VI	BOULEVARD DU MONT-PARNASSE	6	O	5
HOTEL SAINTE BEUVE	RUE SAINTE BEUVE	6	O	5
HOTEL RELAIS SAINT SULPICE	RUE GARANCIERE	6	O	5
FOYER CLAIR MATIN GREGOIRE	RUE DE SEVRES	6	R	4
MAISON DE LA RECHERCHE	RUE SERPENTE	6	R	3
EDMOND FLEG	RUE DE L'EPERON	6	R	4
ECOLE EUROCENTRES	PASSAGE DAUPHINE	6	R	3
LE MARCHE SAINT GERMAIN	RUE CLEMENT	6	M	1
GIBERT JOSEPH	BOULEVARD SAINT MICHEL	6	M	2
INSTITUT NATIONALE DU SERVICE PUBLIC	AVENUE DE L'OBSERVATOIRE	6	R	3
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES	BOULEVARD SAINT MICHEL	6	R	2
LYCEE TECHNIQUE SAINT NICOLAS	RUE DE VAUGIRARD	6	R	2
ECOLE PRIVEE STE MARIE	RUE NOTRE DAME DES CHAMPS	6	R	3
LYCEE CARCADO SAISSEVAL	BOULEVARD RASPAIL	6	R	2
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS	RUE D'ASSAS	6	R	3
ECOLE DES PSYCHOPRATICIENS	RUE DU MONTPARNASSE	6	R	3
GIBERT JOSEPH	BOULEVARD SAINT MICHEL	6	M	3
PS ECOLE DE MEDECINE	RUE DE L'ECOLE DE MEDECINE	6	PS	Sans catégorie
ORANGERIE FEROU (SENAT_JARDIN DU LUXEMBOURG)	RUE DE VAUGIRARD	6	Y	3
EF L-N-P CONCORDE ATLANTIQUE	Port de Solférino	7	EF	4

LIBELLE	VOIE	ARRONDISSEMENT	TYPE	CATEGORIE
EF/NL GUSTAVE	Port de Suffren	7	EF	2
HOTEL DE LA MOTTE PICQUET	AVENUE DE LA MOTTE PICQUET	7	O	5
RESIDENCE PARIS SUITE GRENELLE	RUE DUVIVIER	7	O	5
ECOLE MATERNELLE	AVENUE RAPP	7	R	4
CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE	RUE BARBET DE JOUY	7	L	3
ELYSEES HOTEL	RUE LA BOETIE	8	O	5
HOTEL BERNE OPERA	RUE DE BERNE	8	O	5
HOTEL CERVANTES	RUE DE BERNE	8	O	5
HOTEL HOLIDAY INN PARIS ELYSEES	RUE DE MIROMESNIL	8	O	5
HOTEL REGENCE	RUE DE SAINT PETERSBOURG	8	O	5
HOTEL HYATT PARIS MADELEINE	BOULEVARD MALE-SHERBES	8	O	3
HOTEL VENDOME OPERA	RUE DE L'ARCADE	8	O	5
HOTEL AMARANTE BEAU MANOIR	RUE DE L'ARCADE	8	O	5
crèche pépinière	RUE DE LA PEPINIERE	8	R	4
RESTAURANT ANGIE	RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE	8	N	3
GALERIE COMMERCIALE PASSAGE DU HAVRE	RUE SAINT LAZARE	8	M	1
RESTAURANT " LAURENT"	AVENUE GABRIEL	8	N	3
PS FRANKLIN ROOSEVELT	AVENUE FRANKLIN DELANO ROOSEVELT	8	PS	Sans catégorie
HOTEL BIENVENUE	RUE BUFFAULT	9	O	5
HOTEL MAISON NABIS EX PAVILLON DE PARIS	RUE DE PARME	9	O	5
VINTIMILLE HOTEL	RUE DE VINTIMILLE	9	O	5
HOTEL SACHA	RUE DE NAVARIN	9	O	5
HOTEL TOURAINE OPERA	RUE TAITBOUT	9	O	5
HOTEL RIVIERA	RUE TURGOT	9	O	5
HOTEL PARISTER	RUE SAULNIER	9	O	5
EHPAD LES PARENTELES	RUE BLANCHE	9	J	4
INTERNATIONAL VISUAL THEATRE	CITE CHAPTAL	9	L	4
MAGASIN MONOPRIX	RUE FONTAINE	9	M	2
ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE ET DE GESTION	RUE DE DOUAI	9	R	4
CLUB MONTMARTRE	RUE DE CLICHY	9	P	3
THEATRE DE L'ATHENEE LOUIS JOUVET	RUE CAUMARTIN	9	L	2
Magasins Bucherer et Cartier (ex Old England)	BOULEVARD DES CAPUCINES	9	M	2
MAGASIN C & A	BOULEVARD HAUSSMANN	9	M	1
CENTRE DE CONFERENCE EDOUARD VII	RUE EDOUARD VII	9	L	3

LIBELLE	VOIE	ARRONDISSEMENT	TYPE	CATEGORIE
LE PALACE	RUE DU FAUBOURG MONTMARTRE	9	L	2
MUSEE GREVIN	BOULEVARD MONTMARTRE	9	Y	2
IMMEUBLE GRAND ORIENT DE FRANCE	RUE CADET	9	L	2
SYNAGOGUE BUFFAULT	RUE BUFFAULT	9	V	2
MAGASIN CELIO	BOULEVARD DE ROCHECHOUART	9	M	3
CARREFOUR MARKET (EX CHAMPION)	BOULEVARD DE ROCHECHOUART	9	M	3
IMMEUBLE AG2R LA MONDIALE	RUE DE MONTHOLON	9	L	3
ASSOCIATION POUR LA FORMATION DE LA BIOCHIMIE	RUE GERANDO	9	R	4
ECOLE MATERNELLE	RUE DE LA GRANGE BATELIERE	9	R	4
Restaurant PINK MAMMA	RUE DE DOUAI	9	N	4
UNIQLO et GENERALI	RUE SCRIBE	9	M	2
THEATRE LA GRANDE COMEDIE	RUE DE CLICHY	9	L	3
ASSOCIATION RDC ET 1ER ETAGE	RUE DE LA TOUR DES DAMES	9	L	4
MAISON DES AUTEURS	RUE BALLU	9	L	4
BOUTIQUE ORANGE OPERA	RUE MEYERBEER	9	M	2
ECOLE ET PAROISSE NOTRE DAME DE LORETTE	RUE CHORON	9	R	3
CABARET LA NOUVELLE EVE	RUE PIERRE FONTAINE	9	L	4
GROUPE SCOLAIRE	RUE DE BRUXELLES	9	R	3
CASINO DE PARIS	RUE DE CLICHY	9	L	1
GARDETTE PARK HOTEL	RUE DU GENERAL BLAISE	11	O	5
HOTEL BEAUSEJOUR	AVENUE PARMENTIER	11	O	5
LE GENERAL HOTEL	RUE RAMPON	11	O	5
EHPAD MUTUALISTE BASTILLE	RUE AMELOT	11	J	4
HOTEL INTERNATIONAL	RUE AUGUSTE BARBIER	11	O	5
CHRS RESIDENCE CATHERINE BOOTH	RUE CRESPIN DU GAST	11	O	4
HOTEL PRINTANIA TEMPLE	BOULEVARD DU TEMPLE	11	O	4
HOTEL LUNA PARK	RUE JACQUARD	11	O	5
HOTEL MORAND	RUE MORAND	11	O	5
HOTEL DE L'HORLOGE	PASSAGE DE MENILMONTANT	11	O	5
HOTEL DU MONDE	RUE PASTEUR	11	O	5
BAR HOTEL DU MIDI	RUE DES TROIS COURONNES	11	O	5
IME CENTRE RAPHAEL	RUE MORAND	11	J	4
LE ZEBRE DE BELLEVILLE	BOULEVARD DE BELLEVILLE	11	L	4

LIBELLE	VOIE	ARRONDISSEMENT	TYPE	CATEGORIE
SUPERMARCHE FRANPRIX	RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	11	M	4
MOSQUEE OMAR ASSOCIATION FOI ET PRATIQUE	RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	11	V	2
LYCEE TECHNIQUE ET ECOLE PRIMAIRE ST-PAUL	RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	11	R	3
CRECHE MUNICIPALE	RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	11	R	4
GROUPE SCOLAIRE OZAR HATORAH + CRECHE	RUE DU MOULIN JOLY	11	R	2
LA VIE CLAIRE (EX LEADER PRICE))	rue Alphonse Baudin	11	M	4
COBRA SON	AVENUE PARMENTIER	11	M	3
MONOP '	RUE SAINT MAUR	11	M	3
ECOLE DE DANSE LA MENAGERIE DE VERRE	RUE LECHEVIN	11	R	4
JOIE AIR ET SANTE paroisse saint Ambroise	PASSAGE SAINT AMBROISE	11	R	3
hôpital mère enfant de l'Est parisien	RUE DES BLUETS	11	U	4
GROUPE SCOLAIRE SAINT AMBROISE	PASSAGE SAINT AMBROISE	11	R	3
LYCEE CHARLES PEGUY	AVENUE PARMENTIER	11	R	2
LYCEE PROFESIONNEL TURQUETIL	PASSAGE TURQUETIL	11	R	3
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS	IMPASSE DELEPINE	11	R	3
ECOLE MATERNELLE	IMPASSE DE LA BALEINE	11	R	4
ECOLE ELEMENTAIRE "PIHET"	RUE PIHET	11	R	3
LYCEE VOLTAIRE	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	11	R	1
Ecole maternelle Bullourde	PASSAGE BULLOURDE	11	R	4
CRECHE COLLECTIVE	RUE PELEE	11	R	4
GROUPE SCOLAIRE FOURNIER	RUE LEON FROT	11	R	2
ANNEXE CHARLES MUNCH (EX ECOLE MATERNELLE)	PASSAGE PIVER	11	R	4
CENTRE DE LOISIRS "PETITE ENFANCE"	PASSAGE PIVER	11	R	4
CRECHE LAGON DES OURS	RUE DES BLUETS	11	R	4
ISART DIGITAL	BOULEVARD RICHARD LE-NOIR	11	R	3
THEATRE APOLLO (EX LE TEMPLE)	RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE	11	L	3
MAGASIN MONOPRIX	RUE DU FAUBOURG SAINT ANTOINE	11	M	2
ECOLE GANENOU	BOULEVARD VOLTAIRE	11	R	4
GROUPE SCOLAIRE SAINT AMBROISE	PASSAGE SAINT AMBROISE	11	R	3
HOTEL HOLIDAY INN PARIS GARE DE LYON BASTILLE	RUE DE LYON	12	O	3

LIBELLE	VOIE	ARRONDISSEMENT	TYPE	CATEGORIE
HOTEL NOVOTEL PARIS GARE DE LYON	RUE HECTOR MALOT	12	O	2
HOTEL MEININGER	BOULEVARD CARNOT	12	O	2
HOTEL AMADEUS	RUE CLAUDE TILLIER	12	O	5
MIDI HOTEL	AVENUE DAUMESNIL	12	O	5
ESPACE REUILLY	RUE HENARD	12	L	2
SUPERMARCHE CASINO	PLACE DE LA NATION	12	M	3
MAGASIN SIMPLY	BOULEVARD DE REUILLY	12	M	2
MONOPRIX BERCY	RUE DE CHARENTON	12	M	2
MAGASIN MONOPRIX	RUE DE REUILLY	12	M	2
MAGASIN FRANPRIX PICPUS	RUE DE PICPUS	12	M	3
CARREFOUR DES ASSOC PARISIENNES	AVENUE DAUMESNIL	12	L	3
CHAMBRE DES METIERS ET ARTISANAT DE PARIS	RUE DE REUILLY	12	R	3
CENTRE SPORTIF Gymnase Reuilly	RUE HENARD	12	X	3
PS SAINT ELOI / REUILLY DIDEROT	RUE DE REUILLY	12	PS	Sans catégorie
ECOLE MATERNELLE GUY FLAVIEN	RUE D'ARTAGNAN	12	R	4
CRECHE COLLECTIVE	RUE DE GRAVELLE	12	R	4
APHP ST ANTOINE - MAURICE MAYER	RUE DU FAUBOURG SAINT ANTOINE	12	U	3
APHP ST ANTOINE - ROBERT ANDRE	RUE DU FAUBOURG SAINT ANTOINE	12	GHU	Sans catégorie
EF/LN - LA DAME DE CANTON - ACI 20/06/1997	PORT DE LA GARE	13	EF	4
HOTEL OOPS	AVENUE DES GOBELINS	13	O	5
APHP PITIE SALP - STOMATOLOGIE (68)	BOULEVARD DE L'HOPITAL	13	U	2
Le Homard Bleu	AVENUE DE LA PORTE D'IVRY	13	N	4
YABNE Collège Lycée Jacob Kaplan	AVENUE LEON BOLLEE	13	R	2
CMG SPORTS CLUB ONE	AVENUE D'ITALIE	13	X	3
EF/XN - PISCINE J.BAKER - ACI 05/07/2005	PLACE VALHUBERT	13	EF	3
PS PARK ALIZES WURTZ	RUE WURTZ	13	PS	
RESIDENCE CITADINES MAINE MONTPARNASSE	AVENUE DU MAINE	14	O	4
BEST WESTERN HOTEL NOUVEL ORLEANS	AVENUE DU GENERAL LECLERC	14	O	5
HOTEL ISTRIA	RUE CAMPAGNE PREMIERE	14	O	5
HOTEL RENOIR	RUE DU MONTPARNASSE	14	O	5
HOTEL DU LAC MONTSOURIS	RUE DE L'AMIRAL MOUTCHEZ	14	O	5
TIPI HOTEL	RUE DAGUERRE	14	O	5
HOTEL VILLA DU MAINE	RUE LEDION	14	O	5
FOYER POUR ADOLESCENTS ACSJF	IMPASSE REILLE	14	R	4



LIBELLE	VOIE	ARRONDISSEMENT	TYPE	CATEGORIE
ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT JULIE SIEGFRIED	AVENUE VILLEMMAIN	14	U	4
LYCEE TECHNIQUE RASPAIL	AVENUE MAURICE D OCAGNE	14	R	2
INSTITUT ALFRED FOURNIER	BOULEVARD SAINT JACQUES	14	U	4
POLE PARIS ALTERNANCE	RUE LEMAIGNAN	14	R	2
PS CABANIS	RUE DAREAU	14	PS	Sans catégorie
APHP COCHIN - PAV SICARD	RUE DU FAUBOURG SAINT JACQUES	14	RH	5
HOTEL IBIS PARIS TOUR EIFFEL CAMBRONNE	RUE CAMBRONNE	15	O	1
HOTEL VILLARET	RUE DE JAVEL	15	O	5
FAM SAINT MICHEL - BAT D/E	ALLEE EUGENIE	15	J	4
EHPAD RESIDENCE CASTAGNARY	RUE CASTAGNARY	15	J	4
EHPAD VILLA DANIELLE TORELLI - BAT B	RUE OLIVIER DE SERRES	15	J	4
FAM SAAMEYA - PERSONNES AGEES - VILLAGES	RUE OLIVIER DE SERRES	15	J	4
TIMHOTEL MONTPARNASSE	RUE DE L'ARRIVEE	15	O	5
PARC DES EXPOSITIONS PORTE DE VERSAILLES	PLACE DE LA PORTE DE VERSAILLES	15	T	1
VIPARIS BATIMENT 1	PLACE DE LA PORTE DE VERSAILLES	15	T	1
VIPARIS BATIMENT 2	PLACE DE LA PORTE DE VERSAILLES	15	T	1
VIPARIS BATIMENT 3	PLACE DE LA PORTE DE VERSAILLES	15	T	1
VIPARIS BATIMENT 4	PLACE DE LA PORTE DE VERSAILLES	15	T	1
VIPARIS BATIMENT 5	PLACE DE LA PORTE DE VERSAILLES	15	T	1
VIPARIS BATIMENT 6	PLACE DE LA PORTE DE VERSAILLES	15	T	1
UFR STAPS - BATIMENT JEU	RUE LACRETELLE	15	X	3
GYMNASE RAYMOND BURGARD	RUE DE VAUGIRARD	15	X	3
CRECHE MUNICIPALE VILLE DE PARIS	BOULEVARD LEFEBVRE	15	R	4
ECOLE ACTIVE BILINGUE VICTOR HUGO SCHOOL	RUE DE CRONSTADT	15	R	3
ECOLE SAINT CHRISTOPHE	RUE DE L'ABBE GROULT	15	R	4
APHP HOPITAL VAUGIRARD GABRIEL PALLEZ	RUE VAUGELAS	15	U	3
IMMEUBLE LA POSTE	BOULEVARD DE VAUGIRARD	15	L	1
Théâtre LE POINT VIRGULE	RUE DE L'ARRIVEE	15	L	3

LIBELLE	VOIE	ARRONDISSEMENT	TYPE	CATEGORIE
CENTRE SPORTIF ARMAND MASSARD	BOULEVARD DU MONT-PARNASSE	15	X	2
FACULTE MEDECINE NECKER UNIV PARIS DESCARTES	RUE DE VAUGIRARD	15	L	2
ESCP EUROPE (BAT. MONTPARNASSE)	RUE ARMAND MOISANT	15	R	1
LE TRIPOT REGNIER	RUE MATHURIN REGNIER	15	L	2
ECOLE D'OSTEOPATHIE DE PARIS	ALLEE DE LA 2EME DIVISION BLINDEE	15	R	3
CENTRE SPORTIF EMILE ANTHOINE	RUE JEAN REY	15	X	1
PS LECOURBE MAIRIE XV	RUE LECOURBE	15	PS	Sans catégorie
CENTRE DE CONFERENCE MAE	RUE DE LA CONVENTION	15	L	2
EF L-N-P LE COLBERT ACI 19/06/2012+19/07/2019	ALLEE DU BORD DE L'EAU	16	EF	4
HOTEL DE SEVIGNE	RUE DE BELLOY	16	O	5
HOTEL ELYSEES BASSANO	RUE DE BASSANO	16	O	5
MONOPRIX	RUE DE PASSY	16	M	2
SUPERMARCHÉ CASINO	RUE DE LA POMPE	16	M	3
COLLEGE EUGENE DELACROIX	RUE EUGENE DELACROIX	16	R	2
INTERNAT JEAN BAPTISTE SAY	RUE D'AUTEUIL	16	R	4
ESPE ex IUFM	RUE MOLITOR	16	R	2
Ecole supérieure EFAP - ICART - EFJ	RUE DE LA TOUR	16	R	4
STADE PIERRE DE COUBERTIN	AVENUE GEORGES LA-FONT	16	X	1
RESIDENCE HOTELHOME PARIS 16	RUE GEORGE SAND	16	O	4
TENNIS CLUB DE PARIS	AVENUE FELIX D HERELLE	16	X	3
HOTEL COURCELLES MEDERIC	RUE MEDERIC	17	O	5
HOTEL DES DEUX GARES	PASSAGE PETIT CERF	17	O	5
HOTEL DE L'EUROPE	RUE DES MOINES	17	O	5
HOTEL COURCELLES MEDERIC	RUE MEDERIC	17	O	5
EHPAD KORIAN MONCEAU	RUE MEDERIC	17	J	4
SOURCE HOTEL	AVENUE DE SAINT OUEN	17	O	5
121 PARIS HOTEL	AVENUE DE CLICHY	17	O	5
HOTEL L'ELDORADO	RUE DES DAMES	17	O	5
HOTEL ROYAL WAGRAM	CITE DE PUSY	17	O	5
BVJ CHAMPS ELYSEES MONCEAU	RUE LEON JOST	17	R	4
MARCHE COUVERT DES TERNES	RUE LEBON	17	M	3
SUPERMARCHÉ FRANPRIX	RUE GUERSANT	17	M	4
MAGASIN DARTY	AVENUE DES TERNES	17	M	2
CENTRE PAROISSIAL DAUBIGNY	RUE DAUBIGNY	17	R	4
ECOLE NORMALE DE MUSIQUE ALFRED CORTOT	BOULEVARD MALE-SHERBES	17	L	3
Alternative PAUL SCARLETT'S	AVENUE DE LA PORTE DE	17	N	4

LIBELLE	VOIE	ARRONDISSEMENT	TYPE	CATEGORIE
	CLICHY			
MAGASIN FRANPRIX	rue des moines	17	M	3
magasin MONOPRIX	RUE DES DAMES	17	M	2
MAGASIN FRANPRIX CONDAMINE	RUE LA CONDAMINE	17	M	3
magasin INTERMARCHE	AVENUE DE CLICHY	17	M	3
Ecole Élémentaire ampère	RUE AMPERE	17	R	3
ECOLE MARTERNELLE DORE	RUE GUSTAVE DORE	17	R	4
ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE	RUE VILLARET DE JOYEUSE	17	R	4
CELIO	AVENUE DE CLICHY	17	M	4
MAGASIN SEPHORA	AVENUE DES TERNES	17	M	4
musée cité de l'économie et de la monnaie	PLACE DU GENERAL CATROUX	17	Y	2
Collège Saussure Batignolles	RUE MARIE GEORGES PICQUART	17	R	3
MARCHE COUVERT DES BATIGNOLLES + LEADER PRICE	RUE LEMERCIER	17	M	2
HOTEL MONTMARTRE APOLONIA ( EX COMFORT	RUE MARCADET	18	O	4
APPART HOTEL ODALYS CITY PARIS MONTMARTRE	RUE SAINT VINCENT	18	O	4
EHPAD RESIDENCE LES ISSAMBRES	BOULEVARD NEY	18	J	4
EHPAD CENTRE ROBERT DOISNEAU	RUE RENE CLAIR	18	J	3
HOTEL LUXELTHE	RUE HOUDON	18	O	5
NOUVEL HOTEL	RUE MYRHA	18	O	5
HOTEL MONTMARTRE MON AMOUR	RUE PAUL ALBERT	18	O	5
HOTEL RAMEY	RUE RAMEY	18	O	5
HOTEL DU PUY DE DOME	RUE ORDENER	18	O	5
HOTEL DU NORD	RUE MARCADET	18	O	5
HOTEL HOLIDAY INN PARIS MONTMARTRE	RUE DAMREMONT	18	O	4
HOTEL HOME LABAT BARBES	RUE LABAT	18	O	5
BEST MONTMARTRE HOTEL	RUE POULET	18	O	5
CAFE RESTAURANT O SULLIVANS	BOULEVARD DE CLICHY	18	N	3
CARREFOUR MARKET	RUE MARCADET	18	M	2
CABARET LE LAPIN AGILE	rue des Saules	18	L	4
SACRISTIE LOCAUX D'HEBERGEMENT	RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE	18	V	2
GRUPE SCOLAIRE	RUE GEORGETTE AGUTTE	18	R	2
APHP BRETONNEAU - GERIATRIE COROT - BAT 02	RUE JOSEPH DE MAISTRE	18	U	3
L'ESPACE MONTMARTRE	RUE SAINT ELEUTHERE	18	M	4
GRUPE SCOLAIRE	RUE BELLIARD	18	R	3
LYCEE POLYVALENT RABELAIS	RUE FRANCIS DE CROISSET	18	R	2
MAGASIN FOREST (EX MAGASIN TATI)	BOULEVARD DE ROCHE-CHOUART	18	M	2

LIBELLE	VOIE	ARRONDISSEMENT	TYPE	CATEGORIE
COLLEGE ROLAND DORGELES	RUE DE CLIGNANCOURT	18	R	3
ECOLE POLYVALENTE	RUE DE LA GOUTTE D'OR	18	R	4
APHP BICHAT/BERNARD - BAT 22 (ex ORL)	RUE HENRI HUCHARD	18	U	4
PS PORTE DE CLIGNANCOURT	AVENUE DE LA PORTE DE CLIGNANCOURT	18	PS	Sans catégorie
HOTEL AU PALACE DE MONTMARTRE	RUE D'ORAN	18	O	5
EF M-N L'EAU ET LES REVES	QUAI DE L'OISE	19	EF	4
EF/LNP - LA BOUGEOTTE- ACI 29/11/2019	QUAI DE LA LOIRE	19	EF	4
PANAME BREWING CIE - PONTON TERRASSE PBC	Quai de la Loire	19	EF	4
PAROISSE SAINT GEORGES locaux paroissiaux	AVENUE SIMON BOLIVAR	19	V	3
SYNAGOGUE OHALEI YAACHOV	RUE HENRI MURGER	19	V	3
Groupe scolaire	RUE DE ROMAINVILLE	19	R	3
BATIMENT DE RESTAURATION	RUE DARIUS MILHAUD	19	N	3
COLLEGE CHARLES PEGUY	AVENUE SIMON BOLIVAR	19	R	2
CRECHE	RUE JOSEPH KOSMA	19	R	4
HALLE PARIS EVENT CENTER - IMPL. PROLONGEE	AVENUE DE LA PORTE DE LA VILLETTE	19	L	1
MAGASIN AUCHAN EX :SIMPLY MARKET	RUE DE THIONVILLE	19	M	3
ECOLE DES CADRES EDC BRABANT	RUE DE CAMBRAI	19	R	2
MAGASIN FRANPRIX	AVENUE LAUMIERE	19	M	4
FOYER MICHEL CAHEN	RUE DE PALI KAO	20	J	4
HOTEL LE MARAICHER	RUE DES MARAICHERS	20	O	5
THE LOFT HOSTEL	RUE JULIEN LACROIX	20	O	5
HOTEL HIPOTEL PARIS BUTTES CHAUMONT	RUE JEAN BAPTISTE DUMAY	20	O	5
HOTEL LILAS GAMBETTA	AVENUE GAMBETTA	20	O	5
GROUPE SCOLAIRE PRIVEE SAINTE-LOUISE	RUE DE LA MARE	20	R	2
ECOLE PRIMAIRE SAINTE LOUISE	RUE DE LA MARE	20	R	3
Crèche collective	RUE STENDHAL	20	R	4
MONOPRIX	BOULEVARD DE CHARONNE	20	M	1
CENTRE D'ACCUEIL ET D'ANIMATION LOUIS LUMIERE	RUE LOUIS LUMIERE	20	R	3
Ecole maternelle	AVENUE GAMBETTA	20	R	4
LYCEE MAURICE RAVEL	COURS DE VINCENNES	20	R	2
CRECHE	RUE D AVRON	20	R	4
CRECHE	BOULEVARD DE MENILMONTANT	20	R	4
EGLISE ST CYRILLE ET ST METHODE	RUE DE BAGNOLET	20	V	3
LYCEE TECHNIQUE MARTIN NADAUD	RUE DE LA BIDASSOA	20	R	3
Ecole Elémentaire Etienne Dolet	RUE ETIENNE DOLET	20	R	4

<b>LIBELLE</b>	<b>VOIE</b>	<b>ARRON- DISSE- MENT</b>	<b>TYPE</b>	<b>CATEGORIE</b>
APHP TENON - BLOC 3 - GABRIEL	RUE DE LA CHINE	20	U	3